



# LOGABO

LOGement **ABO**rdable

Loi modifiée du 7 août 2023  
relative au logement abordable



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Logement et de  
l'Aménagement du territoire



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère du Logement et de  
l'Aménagement du territoire

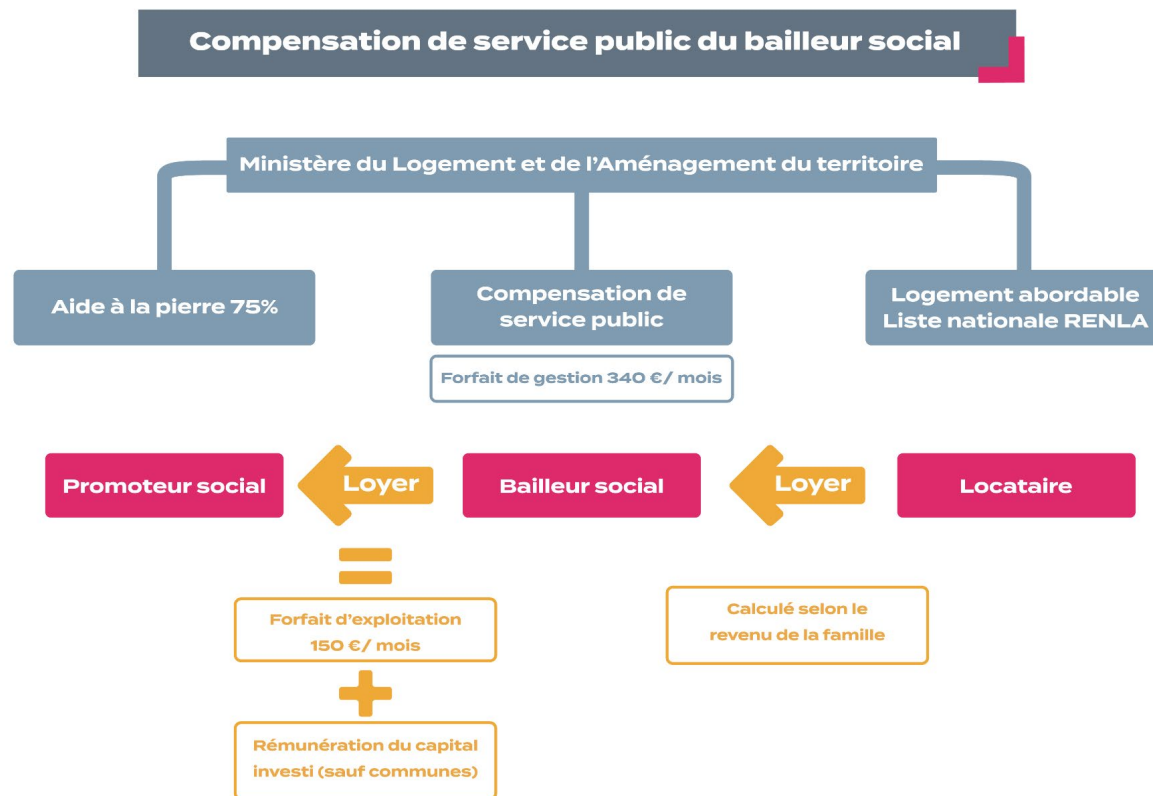
# La compensation de service public

- **Conditions préalables**
- **Schéma**
- **Calcul de la compensation**
- **Délais**



- Octroi de l'agrément au bailleur social
- Approbation du règlement d'ordre intérieur (ROI) de la commission consultative du bailleur social par le Mlogat
- Signature d'une convention entre Etat et bailleur social
- Introduction des tableaux de décompte







Les montants en vigueur :

Suite au vote du règlement grand-ducal relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destinés à la location,

- le forfait d'exploitation est augmenté de 140€ à 150€ à partir du 1er mai 2024
- le forfait de gestion est augmenté de 300€ à 340€ à partir du 1er mai 2024

Les demandes de paiement de la compensation doivent tenir compte de ces montants.



## Exemple de décompte du bailleur social

Loyer abordable à percevoir	12 * 650 = <b>7.800*</b>	
-		
Loyer à payer au promoteur	- 12*500 = <b>6.000</b>	
Forfait de gestion	- <b>3.920</b>	
	(4*300 + 8*340)	
= Compensation de déficit à prendre en charge par Mlogat	(-) <b>2.120 €</b>	→ Montant pris en charge




## Exemple de décompte du bailleur social

<b>Loyer abordable</b> à percevoir	12 *650 = <b>7.800</b>	
-		
<b>Loyer à payer</b> au promoteur	- <b>1.760</b>	
	(4*140 + 8*150)	
<b>Forfait de gestion</b>	- <b>3.920</b>	
	(4*300 + 8*340)	
= Surplus de recettes à verser à la Trésorerie de l'Etat	<b>2.120 €</b>	→ Montant à rembourser

# Calcul de la compensation



Demande d'acompte relatif à la compensation de service public pour 2024															
 LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère du Logement et de l'aménagement du territoire Département du Logement		Contact: Service Logement abordable Tél: 247.74888/74877 baillieursocial@mlc.etat.lu													
Nom du bailleur social:															
LOGEMENT / Dénomination / code du logement auprès du bailleur	Adresse du logement	Type de logement (maison ou appartement ou chambre)	Date de la signature convention aidée à la pierre	Date de la première mise en location	Typologie	Colocation	Logement dédié	Catégorie "dédié"	Nom du promoteur social	Nombre prévisible de mois d'occupation en 2024*	Loyer annuel dû au promoteur	Loyer abordable annuel prévisible à payer par le locataire	Différence	Forfait de gestion demandé	Total
1													0		0
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															
15															
16															
17															
18															
19															
20															
21															
22															
23															
24															
25															
26															
27															
28															
29															
30															
31															
32															
33															
34															
35															
36															
37															
38															
39															
40															
41															
42															
43															
44															
45															
46															
47															
48															
49															
50															
51															
52															
53															
54															
55															
<b>TOTAL</b>										0	0	0	0	0	0

\* y compris la non-occupation de moins de 4 mois



# Calcul de la compensation



Dénomination Logement	Nombre de mois d'occupation en 2024*	Loyer annuel dû au promoteur	Loyer abordable annuel payé par le locataire	Différence	Forfait de gestion demandé	Total
Logement 1	12	6000	3000	3000	3920	6920
Logement 2	8	1200	5200	- 4000	2720	- 1280
Logement 3	10	4500	2000	2500	3320	5820
						<b>14020</b>



- Demande de la compensation de service public à introduire jusqu'au 15.11.2024
- Tableau d'acompte rempli et signé
- Contrats de bail à l'appui
  
- Tableau de décompte à introduire jusqu'au 15.1.2025



Vos questions sur l'agrément, le ROI ou la convention  
[bailleursocial@ml.etat.lu](mailto:bailleursocial@ml.etat.lu)

Vos questions pour l'outil Renla  
[renla@ml.etat.lu](mailto:renla@ml.etat.lu)

Autres questions  
[questionlogabo@ml.etat.lu](mailto:questionlogabo@ml.etat.lu)  
[aidesalapierre@ml.etat.lu](mailto:aidesalapierre@ml.etat.lu)

**Consultez notre site internet**  
[www.logement.lu](http://www.logement.lu)